

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISSANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :
au Ministère d'Etat**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Arrêté ministériel autorisant un Médecin à exercer sa profession.

Arrêté municipal concernant le prix du pain.

VARIÉTÉS :

La Chapelle Saint-Martin, par M. l'Abbé Louis Baudoin.
Vieilles Enseignes, par Marcel France.

PARTIE OFFICIELLE**ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'Ordonnance Souveraine du 29 mai 1894, et l'Arrêté Gouvernemental du 5 octobre 1894 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 1^{er} avril 1921, modifiée par celle du 16 janvier 1922 ;

Vu la demande présentée, le 15 juin 1932, par M. le Docteur Di Renzo François-Paul, en vue d'être autorisé à exercer la médecine dans la Principauté ;

Vu le diplôme de Docteur en Médecine délivré à M. le Docteur Di Renzo, le 14 janvier 1921, par l'Université Royale de Palerme ;

Vu le procès-verbal de la séance tenue, le 20 juillet 1932, par la Commission de Vérification des Diplômes instituée par Arrêté Ministériel du 29 avril 1921 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 26 juillet 1932 ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

M. le Docteur Di Renzo François-Paul est autorisé à exercer la médecine dans la Principauté, aux lieu et place de M. le Docteur Venturini.

ART. 2.

Il devra se conformer aux Lois et Règlements concernant sa profession, sous les peines de droit.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le seize août mil neuf cent trente-deux.

P. le Ministre d'Etat,
Le Conseiller de Gouvernement,

B. GALLÈPE.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Président de la Délégation Spéciale Communale, Officier de l'Ordre de Saint-Charles, Officier de la Légion d'Honneur :

Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909 ;

Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920 :

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

A dater du 17 août 1932, le prix de vente du pain est fixé comme suit :

Pain de consommation courante, long. 0.30 à 0,70 du poids maximum de 1 k. 200.....	1 ^{er} 95
Pain dit de « fantaisie », le kilog.....	2 ^{er} 45
Pain dit « flûte », la pièce de 330 grammes au maximum.....	1 ^{er} 00

ART. 2.

Les dispositions des Arrêtés antérieurs concernant le prix du pain, non contraires au présent Arrêté, sont maintenues.

Monaco, le 16 août 1932.

P. le Président
de la Délégation Spéciale Communale,
Un Membre de la Délégation,
F. AURÉGLIA.

VARIÉTÉS**LA CHAPELLE SAINT-MARTIN**

Nombreux sont les auteurs (1) qui ont déjà étudié cette chapelle et son histoire, mais si tous sont d'accord pour déclarer que c'est le plus ancien édifice religieux bâti sur le rocher, ils ne s'entendent pas sur la date de sa construction, sur son emplacement et les principaux points de son histoire sont peu connus. Je me suis efforcé de tirer de leurs écrits et de documents qu'ils ne connaissaient peut-être pas des conclusions précises.

I.

A croire certains historiens de la région, tel Alberti (2), saint Martin-de-Tours serait venu évangéliser la Provence et la Ligurie, d'où cette multitudes de sanctuaires dédiés à ce saint et de lieux qui portent son nom dans nos vallées et sur nos rivages. Mais d'autres trouvent dans le dieu *Mars* l'étymologie de tous ces Saint-Martin, à moins que ce ne soit un cap d'une certaine élévation ou des lieux recouverts d'une épaisse couche de terre (3) si l'on veut considérer ce

(1) Voici les principaux et ceux qui ont le plus de valeur : G. Saige, *Doc. hist. relatifs à la Principauté de Monaco depuis le XV^e s.*, t. III, p. XLIII ; G. Saige et Cais de Pierlas, *Chartier de l'Abbaye de Saint-Pons de Nice* ; H. Chobaut, *Essai sur l'autonomie religieuse de la Principauté de Monaco* ; *Bulletin religieux du diocèse de Monaco*, oct. 1921 ; V.-L. Bosio, *Notices sur Monaco*, 3^e et 4^e livre, manuscrit. Arch. du Palais de Monaco ; articles signés F. S. et A. L. dans *l'Eclair de Nice et du Sud-Est* des 5, 12 et 19 mai 1931.

(2) Histoire de Sospel, p. 530.

(3) Dits originellement *mar-tunn* de *mar* ou *mor*, mer et *tunn*, colline, en celtique — ou *marg-tunn* de *marg* terre marne en ligurien, en suédois *mark* terrain, et de *tunn* colline. Cf. *Journal de Monaco*, n° 834, mardi 10 nov. 1874, *Origines keltiques du pays*, par Henri Mathieu.

mot comme venant du celtique ou du ligurien, sans compter que l'on pourra encore découvrir de nouvelles racines, bonnes ou mauvaises, de ce mot ; le fait important c'est donc qu'il existe des lieux et des églises Saint-Martin et qu'une chapelle fut élevée sur le rocher de Monaco sous ce vocable. Toutefois cette chapelle est-elle contemporaine de saint Martin ? Je ne le crois pas ; elle doit être certainement postérieure aux invasions ; bien plus, elle date des Génois et voici pourquoi :

On sait que les Génois avaient obtenu de l'empereur la propriété de toute la côte ligurienne, depuis Porto Venere — près de la Spezzia — jusqu'à Monaco. Mais, en gens avisés, ils voulurent au préalable garantir leur possession intégrale de ce rocher ; dans ce but ils achetèrent les droits que la commune de Peille et l'abbaye de Saint-Pons avaient en ce lieu : ces actes furent passés les 19 mai et 3 décembre 1197, à Nice. Or si, en son nom et au nom de son monastère, l'abbé de Saint-Pons cède aux Génois tous les droits qu'il a sur le *Podium Monachi* il se réserve la propriété de *tout* édifice religieux qui y serait construit, et ne dit pas qu'il en existe déjà. D'ailleurs l'acte de 1075 environ, qui note, parmi les biens de cette abbaye, l'église Sainte-Dévote, ne mentionne pas le nom de Saint-Martin de Monaco, tandis qu'un acte de 1078 nous apprend que l'église de Sainte-Marie-au-Port, située au pied du rocher, appartient à l'évêque de Nice, et avant la venue des Génois, le plateau péninsulaire étant inhabité, la chapelle Saint-Martin n'avait pas de raison d'exister.

En 1215, les Génois vinrent fortifier le promontoire et, comme ils ne voulaient pas être obligés d'assister aux offices à Sainte-Marie — où peut-être il n'y avait même pas de prêtre séculier desservant — ou bien à Sainte-Dévote trop éloignée — il fallait prévoir les sièges et les guerres —, il durent élever une chapelle dans les murs de leurs fortifications. A ce moment-là joua la clause du contrat de 1197 : l'édifice religieux releva de l'abbaye de Saint-Pons. C'est la raison pour laquelle il faut arriver au privilège du 13 juin 1247 pour rencontrer dans l'énumération des biens de Saint-Pons [*ecclesiam*] *Sancti Martini de Castro Monaco*. Et cette chapelle ne fut pas rendue ou réunie à Saint-Pons, comme on l'a dit, mais elle lui appartenait déjà et le pape Innocent IV, par cette pancarte donnée à Lyon, le déclare bien : *juxta ac canonice possidet*.

J'ai donc le droit de conclure que la chapelle Saint-Martin date de la première moitié du

xiii^e siècle, entre 1215 et 1220. Et si les Génois ont placé cet édifice sous le vocable de Saint-Martin ce n'est pas parce que l'Apôtre des Gaules est passé par ici mais parce qu'il était et qu'il est encore le patron des soldats, or les premiers habitants du rocher furent uniquement les gens d'armes de la garnison.

II.

D'ailleurs, ces militaires, pour mettre leur chapelle à l'abri des engins de guerre de l'époque, la construisirent à l'extrémité orientale de la presqu'île.

L'emplacement exact de cet édifice est assez difficile à déterminer, toutefois je ne crois pas que l'on puisse désigner avec certitude la *Villa Saint-Martin* comme l'ayant remplacé. D'après les plans antérieurs à la Révolution, ceux de 1602, du xvi^e et xiv^e siècles (1), il faudrait la situer à côté, exactement — pour me conformer aux plans actuels — dans la petite langue de jardin comprise entre l'école des Frères, la Villa Saint-Martin, l'avenue Saint-Martin et l'avenue des Pins. Toute cette partie de la presqu'île était un terrain vague et rocheux, en pente assez raide. La chapelle émergeait d'une sorte de creux ; toute petite, elle avait « deux fenêtres avec une porte donnant au midi, proportionnées à l'édifice », si j'en crois V. L. Bosio qui a dû emprunter ces détails à Dom Pacchiero (2), et le plan de Monaco au xvi^e siècle lui donne la forme d'une croix latine orientée, la façade principale (?) tournée vers l'occident et le sanctuaire vers l'orient. Les dimensions ne devaient pas dépasser une vingtaine de mètres en longueur, et une dizaine en largeur — peut-être quinze au transept —. Les dessins représentant Monaco en 1813, au xvi^e et xiv^e siècle (3) indiquent nettement un clocher assez grand qui, en réalité, ne devait pas être ni très élevé ni très large.

Au sud de la chapelle était probablement le premier cimetière du promontoire, celui de Saint-Nicolas n'ayant été consacré qu'en 1322.

III.

Ce que l'on sait de l'histoire de cette chapelle au cours des siècles est à peu près nul.

Le plateau s'était assez rapidement peuplé ; en plus des militaires, des familles des environs vinrent bâtir des habitations à l'abri des murailles génoises et les gens d'armes eux-mêmes en firent probablement autant pour leurs parents, épouses et enfants : dès 1246, cette petite communauté avait déjà à sa tête trois délégués ou syndics, et l'on comprend que l'étroite chapelle Saint-Martin ne devait plus suffire pour tous les fidèles du rocher. Aussi ces habitants désirèrent-ils avoir une église plus importante, d'autant plus que l'abbaye de Saint-Pons n'avait plus assez de religieux pour assurer le ministère de toutes les églises et chapelles relevant de son autorité. Ce fut sans doute, au début, un religieux du prieuré de Sainte-Dévote qui assura le service

de cette chapelle du *Podium Monachi* qui ne fut, elle, jamais élevée au rang de prieuré bien qu'on l'ait cru, mais mon étude sur le prieuré du Vallon des Gaumates démontrera que, très rarement, un religieux de Saint-Pons y a résidé (1).

C'est pour cela que par bulle datée de Lyon le 6 décembre 1247, le même pape Innocent IV autorisa la construction, dans le *castrum Monachi*, d'une église destinée aux habitants — *cives* — et aux voyageurs — *navigio veniendo* — mais placée sous l'autorité de l'évêque de Nice ; les soldats conservaient donc leur chapelle, théoriquement du moins. Cette nouvelle paroisse, dédiée à Saint-Nicolas, ne fut construite qu'en 1252 ou après puisque le 6 juin de cette année-là seulement cette bulle fut présentée au juge assesseur, à l'archevêque et au capitaine de Gênes. Ce retard ne peut-il pas laisser supposer une opposition de la part de Saint-Pons ?

Quoiqu'il en soit, la chapelle Saint-Martin fut peu à peu abandonnée et finit par tomber en ruines, à tel point que l'exercice du culte y fut, paraît-il, interdit. Mais sous Honoré II, en 1630, elle fut restaurée et rendue au culte. Toutefois on n'y célébrait que rarement le Saint Sacrifice. Au mois de mai, le premier jour des Rogations, la procession, partie de l'église Saint-Nicolas, se rendait à la chapelle de la Visitation où l'on célébrait la messe, puis au Château Neuf — transformé par la suite en Hôpital — et le célébrant récitait une antienne et une oraison devant la chapelle de Bon Voyage, de là la procession allait à la chapelle Saint-Martin — avant la construction de la Visitation, c'est dans cette chapelle que l'on célébrait la messe — la procession s'y arrêtait, puis, devant « le souterrain avec la plate-forme pardessus carrelée en pierre de taille » — l'actuelle prison — on chantait le *De profundis* pour les trépassés et le curé donnait l'absoute en souvenir de tous ceux qui avaient été ensevelis là, surtout au cours de la peste de 1631 ; Dom Pacchiero précise que cette cérémonie date de 1632. Enfin la procession rentrait à Saint-Nicolas après un arrêt à Saint-Elme (2).

C'est donc dans l'ancien cimetière de Saint-Martin que furent ensevelies les victimes de la peste et non au-dessus de l'Eperon, tout proche.

Le 10 novembre, le clergé et les fidèles chantaient les premières vêpres dans cette chapelle et le lendemain, fête du titulaire, on y célébrait la messe le matin, puis l'après-midi avaient lieu les deuxièmes vêpres.

La chapelle fut de nouveau abandonnée, sans réparations, et détruite en 1755 parce que journalièrement on allait « la profaner par manque de convenance à un lieu qui jadis avait servi pour la célébration des saints mystères », dit V. L. Bosio.

Cependant, « on voyait encore, il y a un certain nombre d'années, des vestiges de murs ornés de peintures à fresque. Ces vestiges ont complètement disparu lorsqu'on a bouleversé le sol pour planter les arbres de la promenade » (3), probablement en 1816, lorsque le Prince Ho-

noré V créa les jardins ou en 1858, lorsque S. A. S. Charles III transforma en route carrossable l'avenue Saint-Martin.

**

Tout ce que l'on sait de cette chapelle Saint-Martin se borne à ces quelques indications. Mais toute cette partie du rocher a conservé son nom et, depuis 1911, une paroisse du diocèse de Monaco, qui faillit être dédiée à Saint-Albert — patron du Souverain alors régnant, le Prince Albert I^{er} — a reçu en souvenir de cette chapelle le nom de l'Apôtre des Gaules (1).

LOUIS BAUDOIN,
Vicaire à Sainte-Dévote.

VIEILLES ENSEIGNES

La vieille enseigne est en train de faire, çà et là, une réapparition timide. Après avoir orné durant des siècles le seuil de la bonne et simple auberge du « Cheval Blanc », du « Mouton d'or » ou des « Trois Rois », elle s'étale aujourd'hui sur la façade de certains de ces fortins modernes baptisés « Hostellerie » desquels on mitraille et canonne généralement le malheureux voyageur.

Les « hosteliers » ont compris tout ce qu'avait de séduisant l'image naïve qui attirait, au bon vieux temps, l'attention de nos pères et ils ont pensé, sans doute, que la satisfaction de nos yeux nous rendrait indulgents et nous ferait pardonner sinon oublier la chère souvent médiocre et la note toujours excessive. Le calcul est peut-être avisé ; pourquoi l'initiative si heureuse que nous signalons n'est-elle pas seulement guidée par des mobiles artistiques ? Ils recueilleraient alors l'unanime approbation.

C'est une curieuse histoire que celle de l'enseigne et celui qui l'écrirait ferait, à coup sûr, une œuvre d'intérêt. On lui prête une origine fort ancienne et, ce qui l'attesterait, c'est que le Musée de Naples en possède plusieurs qui furent trouvées dans les ruines de Pompéi et qui représentent des figures et des fruits peints avec de la cire rouge. En tout cas, les actes publics ou les relations de l'époque établissent indiscutablement que, dès le xiv^e siècle, l'enseigne peinte était en usage en France et dans divers autres pays et qu'on en voyait non seulement sur les auvents des magasins mais aussi aux portes des maisons bourgeoises.

Jusqu'au xviii^e siècle, on les suspendit à de longues potences de fer au-dessus de la rue. Plus tard, cette disposition fut interdite et on dut les appliquer contre les maisons sous forme de tableaux.

Il y avait deux genres d'enseignes peintes. Le plus souvent, le sujet représenté symbolisait simplement le nom de l'auberge. C'était tantôt un saint, si la maison se plaçait sous l'égide de Saint Nicolas, de Saint Pierre ou d'un autre bienheureux ; tantôt un animal, s'il s'agissait du « Lion d'or », du « Cheval blanc » ou du « Coq hardi ».

Mais souvent aussi, le peintre composait l'enseigne au moyen d'un rébus ou d'un calembour et brossait, par exemple chez un barbier un I, une scie, le mot On, un rat, un jeu de cartes et un nid, ce qui signifiait : « Ici, on

(1) Cf. G. Saige, *Monaco, ses origines et son histoire*, p. 67 ; *Doc. hist.* t. III^e, p. XXIV et p. 664.

(2) Curé de Saint-Nicolas de 1615 à 1662, et dont V. L. Bosio cite souvent les *Libri delle relazioni*.

(3) Cf. Izard, *Hist. écon. de la Principauté de Monaco*, où les reproductions sont plus grandes que dans d'autres ouvrages, et l'*Hist. abrégée de la Principauté de Monaco* (1913).

(1) Cf. *Santa Devota*, étude critique de la Passion et du Culte, tome II.

(2) Cf. *Recueil d'oraisons*, de 1789, à la Cathédrale de Monaco, p. 23-27 ; V. L. Bosio, *Notices sur Monaco*, 4^e livre, p. 25-30.

(3) Urbain Bosio, *Le Vieux Monaco*, p. 18-19.

(1) La paroisse Saint-Martin, créée en juillet 1911. La chapelle des Carmélites fut appelée chapelle Saint-Albert jusqu'au 4 décembre 1904.

rajeunit » ou bien encore un puits dont on tire de l'eau avec ce titre « Au puissant vin ».

Coctier, médecin de Louis XI, s'étant fait construire une maison à Paris, avait fait peindre sur la porte un arbre avec ces mots : « A l'Abri-Coctier ».

Qu'on n'aille pas croire que ces peintures étaient habituellement l'œuvre de barbouilleurs ; on se tromperait grandement.

Les plus grands peintres, en effets, ne dédaignèrent pas l'enseigne. Fut-ce originalité de leur part, ou bien ces œuvres datent-elles des temps difficiles des débuts ? On l'ignore ; mais on rapporte, en tout cas, que Watteau exécuta une enseigne pour une modiste du pont Notre-Dame. Boucher peignit, dans sa jeunesse, la réclame d'une sage-femme. Debucourt fit deux enseignes, l'une pour un confiseur et l'autre pour un drapier de la place des Trois Mariées, un voisin de la mère Moreau, la célèbre débitante de prunes.

Prudhon, le peintre officiel de Napoléon I^{er}, composa un écriteau pour un chapelier nommé Merlin et dessina la carte d'adresse de la femme du dit Merlin qui était établie bijoutière au Palais-Royal. Diaz orna de magnifiques panneaux une boutique de fruitier de la rue du Marché Saint-Honoré. Quand le brave commerçant vendit son fonds, l'artiste était déjà célèbre et les peintures du magasin furent payées plus cher que la clientèle.

Millet, dont le célèbre « Angelus » fut vendu 800.000 francs il y a une vingtaine d'années, fut assez malheureux toute sa vie. Par nécessité il peignit de nombreuses enseignes. A Cherbourg, il en fit une pour une sage-femme. A Paris, il décora la façade d'une baraque foraine d'un « Maréchal Bugeaud à la bataille d'Isly » dont il se montra, paraît-il, fort satisfait.

Pour un magasin de nouveautés qui se trouvait à l'angle de la rue Notre-Dame-de-Lorette et de la rue Saint-Lazare, à Paris, il composa une Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras et écrasant le serpent.

Enfin, en 1862, Millet exécuta, pour un marchand de vins, deux stores allégoriques dont l'un représentait « Les Vendanges » et l'autre « Les Moissons » et qui étaient d'une composition charmante, et — est-il nécessaire de le dire ? — d'une remarquable facture. Un changement de propriétaire, le mauvais goût d'un imbécile qui préféra quelque bonne teinte sang-de-bœuf à ces deux chefs-d'œuvre les fit disparaître de la devanture et reléguer on ne sait où. Après quelques pérégrinations, « Les Vendanges » ont été recueillies par un marchand de tableaux de Paris. L'authenticité n'est pas discutable et la signature du maître s'y trouve en toutes lettres ; quant au panneau des « Moissons » on ne sait ce qu'il est devenu.

Courbet exécuta un « Gambrinus » pour une brasserie de la rue de Richelieu et deux panneaux destinés à une parfumerie. Ajoutons enfin que Géricault, Le Caravage, Hogarth et Horace Vernet peignant également des enseignes.

Il y a quelque vingt ans, le peintre Edouard Detaille, grand amoureux du pittoresque, avait rêvé de ressusciter la mode de l'enseigne. Il n'aboutit pas à grand chose. On en vit apparaître quelques-unes dont les auteurs n'étaient pas tous des artistes distingués, mais le projet tomba bientôt dans l'oubli. Il serait intéressant de l'en voir sortir. L'art décoratif n'est guère en progrès depuis la fin de la guerre ; l'enseigne

serait peut-être l'occasion d'offrir à nos yeux quelques images heureuses qui nous consoleraient, de temps en temps, de la banalité et même de la laideur trop fréquente des façades.

Marcel FRANCE.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Par jugement en date du onze août mil neuf cent trente-deux, exécutoire sur minute et avant son enregistrement, le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco a déclaré le sieur Pierre ANDRÉ, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, en état de faillite dont l'ouverture a été provisoirement fixée au onze août et a ordonné l'apposition des scellés.

M. Serge Henry, juge du siège, a été nommé commissaire, et M. Louis Bocca, comptable, demeurant à Monaco, syndic provisoire de la dite faillite.

Pour extrait certifié conforme dressé en exécution de l'article 413 du Code de Commerce.

Le Greffier en Chef : JEAN GRAS.

INSERTION ET AVIS prévus par Ordonnance de la Principauté de Monaco en date du 25 avril 1929, n° 880.

Le sieur René-François GASTON, dit VUIDET, de nationalité monégasque, né à Marseille, le 19 décembre 1907, domicilié de droit à Monaco, demeurant à Marseille, 84, rue de la République, avant de formuler aux formes de droit une demande en changement de nom, donne avis, conformément aux articles 2 et 6 de l'Ordonnance Souveraine du 25 avril 1929,

A toutes personnes intéressées, qu'aux termes de son instance en changement de nom, il demande à s'appeler René-François-Gaston VUIDET, et que dans le délai de six mois qui suivra la dernière insertion prescrite, toute personne qui se considérera comme lésée par le changement de nom demandé pourra élever opposition contre la dite demande auprès de M. le Directeur des Services Judiciaires de la Principauté de Monaco.

L'IMMOBILIERE DE MONACO

Société Monégasque au capital de 10.000.000 de francs.
1, rue Suffren Reymond, Monaco.

Messieurs les Actionnaires de l'Immobilier de Monaco sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire le mardi 6 septembre 1932, à 15 heures, à l'Hôtel Victoria, 13, boulevard Princesse-Charlotte, à Monte-Carlo, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1° Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires du 31 mai 1932 ;

2° Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière de la Société ;

3° Examen et adoption de toutes mesures généralement quelconques propres à parer à la crise générale actuelle et notamment la dissolution éventuelle de la Société.

L'Assemblée se compose de tous les propriétaires d'actions ayant déposé leurs titres au siège social ou dans un établissement de crédit huit jours au moins avant la tenue de l'Assemblée.

La production des récépissés de dépôt ou des contrats de nantissement équivaut à celle des titres eux-mêmes (art. 35 des Statuts).

Le Conseil d'Administration.

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.

Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seing privé, en date du 13 juillet 1932, enregistré, M. Etienne-Camille FAUSSONE, coiffeur, demeurant 27, rue Basse, à Monaco, a vendu à M. Jean ROBERI, demeurant 5, rue de Lorète, à Monaco, le fonds de commerce de coiffeur qu'il exploitait, à Monaco, rue de l'Eglise.

Opposition, s'il y a lieu, au fonds vendu, dans les délais légaux.

Monaco, le 18 août 1932.

GUÉRIR

Revue mensuelle de vulgarisation médicale et scientifique

Les bêtes qui piquent. — Les causes habituelles de la stérilité féminine, par le Dr J. de Manet. — La détente physique et mentale pendant les vacances, par le Dr Pierre Vachet, professeur à l'Ecole de Psychologie. — La protection maternelle et infantile, par le Dr G. Schreiber. — L'alimentation des nourrissons pendant les chaleurs, par le Dr Berthe Fournier. — La T. S. F. et les sourds. — Les conférences médicales de Guérir par T. S. F. — Le cancer de l'utérus par le Professeur Forgue, directeur du Centre anticancéreux de Montpellier. — Les hernies, par le Dr A. Davesne. — La Maladie du Sommeil, par le Professeur Tanon, professeur à la Faculté de Médecine de Paris. — Attention aux otites et sinusites causées par les Bains, par le Dr L. Ruaud. — Les taches de rousseur ; les disgrâces du nez, par le Dr E. Bourgoïn. — L'émotivité, par le Dr Cololian. — L'Aéisme, par le Dr Bayard. — Les contre indications de la bicyclette, etc.

Vous lirez avec intérêt ces articles documentaires sur les méthodes les plus modernes de diagnostic et de traitement écrits pour le grand public par des médecins réputés.

16 pages en héliogravure abondamment illustrées de photographies et de schémas. En vente partout : 2 francs. Envoi franco (joindre 2 francs en timbres poste).

GUÉRIR, 12 bis, rue Keppler, Paris

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

POUR VOS VACANCES SUR LA COTE D'AZUR
DEMANDEZ UN BILLET DE BAINS DE MER

Les billets de bains de mer sont valables 33 jours ; ils peuvent être prolongés deux fois de suite de 30 jours. L'itinéraire de retour peut être différent de l'itinéraire d'aller. La réduction de prix varie avec l'importance du parcours et la classe du billet.

Un billet d'aller et retour de bains de mer de Paris à Juan-les-Pins coûte 489 fr. 75 en deuxième classe, au lieu de 648 fr. 75 au tarif ordinaire.

Pour des indications plus détaillées, se renseigner auprès des gares.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

VACANCES

Vous préférez la montagne ? La Savoie et le Dauphiné vous attirent ?

Pour parcourir à votre aise ces deux régions, point n'est besoin d'emmener votre automobile, les Services d'autocars P.-L.-M. les sillonnent en tous sens.

Si vous conduisez une voiture en montagne, vous serez constamment absorbé par les difficultés de la route et vous ne jouirez pas du paysage, au contraire les voyages faits dans les autocars P.-L.-M. vous procureront à la fois plaisir et délassement.

Grands Réseaux de Chemins de Fer Français**BILLETS D'ALLER ET RETOUR ORDINAIRES***Faculté d'Arrêt*

Les porteurs de billets d'aller et retour ordinaires ont maintenant la faculté de s'arrêter deux fois pour un parcours total de 400 kilomètres au moins, quatre fois pour 800 km. et six fois pour 1.200 km.

Ces arrêts peuvent avoir lieu soit tous à l'aller, soit tous au retour, soit les uns à l'aller et les autres au retour.

L'obligation jusqu'ici imposée au voyageur de prendre avant son départ, soit à l'aller, soit au retour, ses bulletins d'arrêt pour toutes les gares où il désirait s'arrêter est maintenant supprimée. Le voyageur peut désormais à son choix soit prendre tous ses bulletins d'arrêt au moment de son départ, soit prendre à la gare de départ de chaque trajet d'aller ou de retour les bulletins d'arrêt afférents à ce trajet, soit enfin prendre seulement un bulletin d'arrêt pour la première gare d'arrêt et désigner ensuite à chaque gare d'arrêt le point d'arrêt suivant. Le bulletin d'arrêt délivré pour chaque arrêt donne lieu à la perception d'une taxe de 4, 3 ou 2 francs selon que le voyage s'effectue en 1^{re}, 2^e ou 3^e classe.

Il est rappelé que la durée de validité des billets d'aller et retour n'est pas augmentée du fait de ces arrêts.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser aux gares et bureaux des Grands Réseaux ainsi qu'aux agences de voyages.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée**UNE BELLE EXCURSION EN MONTAGNE**

Si vous désirez voir la montagne dans toute sa splendeur, allez d'Evian ou de Chamonix-Mont Blanc à Nice par les autocars de la Route des Alpes.

Ces autocars traversent les plus beaux paysages de la Savoie, du Dauphiné, du Briançonnais et du Queyras. Ils franchissent les plus hauts cols des Alpes : Galibier, Lautaret, Izoard, Vars.

Entre Chamonix et le Col du Lautaret, deux itinéraires s'offrent à vous :

l'un, par Annecy, Aix-les-Bains, Chambéry, la Grande Chartreuse et Grenoble ;

l'autre, par les Gorges de l'Arly, Albertville, Saint-Jean-de-Maurienne.

Les Services de la Route des Alpes constituent de véritables « trains de tourisme ». Les itinéraires et les horaires fixés à l'avance sont scrupuleusement respectés.

Le voyageur peut s'engager du nord au sud, ou du sud au nord, parcourir l'ensemble des étapes, ou seulement une partie d'entre elles ; il peut les faire d'affilée, ou les espacer à son gré, en s'arrêtant dans les grands centres d'excursions traversés pour en visiter les environs.

Pour avoir des indications plus détaillées, se renseigner auprès des gares ou bureaux de renseignements du P.-L.-M.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Vous pouvez vous rendre rapidement, en chemin de fer, de Nice à Draguignan.

Les voyageurs allant de Nice à Draguignan sont admis dans le train rapide, toutes classes, de 16 heures. Ils trouvent aux Arcs une correspondance immédiate qui leur permet d'arriver à Draguignan à 18 h. 14.

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout » fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier

L'Argus, édite l'Argus de l'Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Étranger.

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES**Serrurerie - Ferronnerie d'Art**

SOUDURE AUTOGÈNE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL

19, Avenue des Fleurs -- MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

LISEZ**JARDINS ET BASSES-COURS***Le plus de Conseils pratiques**Pour le moins d'Argent dépensé*

Un an, 24 numéros : 10 francs seulement.

Envoi gratuit des notices explicatives.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, PARIS 6^e**La Femme élégante à Paris**

Edition de luxe genre vrai tailleur pour costumes, robes, manteaux.

Paraissant quatre fois l'an, janvier et mars pour l'été, juillet et septembre pour l'hiver.

Prix de l'abonnement, 45 francs. Prix du numéro, 14 francs.

Pour se le procurer adresser commande à son siège, 28, rue Bergère, Paris, 9^e arrondissement.**Minerva****Huitième Année****Le plus grand Hebdomadaire Féminin paraissant en France**

Entièrement tiré en Héliogravure, "MINERVA" donne chaque semaine une documentation complète sur la *Mode du Jour*. Tenu au courant du mouvement *Littéraire, Artistique et Théâtral*, accordant une place importante au *Cinéma*, possédant une *Page Financière*, une *Page Politique*, ainsi qu'une *Page de Puériculture*, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes un succès sans précédent.

Son Prix Littéraire Annuel
Son Concours de Bébés Annuel
Ainsi que ses Nombreux Concours

Le Numéro: 1 fr.

(Spécimen gratuit sur demande)

55, Avenue Hoche -- Paris

F FOUSSARIGUES
Directeur général**MONTE-CARLO****ÉTÉ****COUNTRY CLUB****MONTE-CARLO BEACH****LE SPORTING D'ÉTÉ***est Ouvert***LE GRAND CASINO NE FERME JAMAIS****GOLF****Pendant toute l'Année****Altitude : 820 mètres****POUR LOUER OU ACHETER****Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés**

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI 35^e ANNÉE**20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78****APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL****H. CHOINIÈRE**18, B^o DES MOULINS - MONTE-CARLO**ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS**

TÉLÉPHONE : 0-08

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR**Titres frappés d'opposition.**

Suivant exploit de M^e Ch. Soccal, substituant M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 22 septembre 1931. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 29.523 à 29.530, 451.843, 511.448.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 octobre 1931. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 24325, 24326, 86221.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 3 février 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 8251.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 25601.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 13 avril 1932. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 21463, 26689.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 25 juin 1932. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 39428, 44271, 44450, 51344.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 17 septembre 1931. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 496.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 février 1932. Vingt Cinquièmes d'Actions de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 898, 899, 5506, 5508, 9997, 17716, 21759, 82900, 84949, 86683, 321012, 323887, 333022, 343454, 405140 à 405143, 407285, 459117.

Titres frappés de déchéance

Néant.

Le Gérant : Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1932.